



Numéro 43 / décembre 2021

Le Noirmont Info

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'avantage de vous remettre :
Le Noirmont Info n° 43
en vous remerciant de l'attention que vous ne manquerez pas d'y porter.

Le conseil communal

Administration / ouverture guichet

Lundi au mercredi	8h-12h – 17h-18h
Jeudi	8h-12h
Vendredi	8h-12h – 14h-17h

☎ Secrétariat	032 953 11 15
☎ Caisse	032 953 11 16
☎ Cont. hab. /AVS	032 953 12 15
Courriel	commune@noirmont.ch

www.noirmont.ch

Vacances d'hiver.

**Nos bureaux seront fermés du
23 décembre 2021 au 3 Janvier 2022**

BREVES DES SERVICES COMMUNAUX

ADMINISTRATION INFORMATIONS

Crottes de chiens trop souvent nous devons constater que les déjections canines sont présentes sur les places de jeux.

Nous vous rappelons que selon les articles 15 et 16 du Règlement communal sur les chiens :

- *Les chiens sont interdits dans les emplacements de jeux pour enfants, dans les pataugeoires, sur les cimetières et dans les complexes scolaires et leurs périmètres, à l'exception des chiens pour personnes handicapées tenus en laisse.*
- *Le détenteur d'un chien, ou la personne à qui il l'a confié, prend les mesures afin que son chien ne souille pas la voie publique.*
- *Le détenteur élimine les excréments que son chien laisse sur la voie publique*

Art 22 Dispositions pénales : En cas de violation avérée des règles de ce règlement, le conseil communal peut prononcer une amende allant de CHF 50.- à CHF 1'000.- à l'encontre du détenteur fautif.

La taxe de pompe qu'est-ce que c'est ?

En référence à la loi cantonale sur le service de défense contre l'incendie et de secours (RSJU 875.1), cette taxe est perçue pour l'exemption de servir dans le corps de pompier (SIS) du domicile. Elle est facturée en décembre pour l'année écoulée. En cas de changement de Commune à l'intérieur du canton, elle est perçue pour l'année civile entière par la Commune dans laquelle la personne était domiciliée au 1^{er} janvier.

Qui paie cette taxe ?

Toutes les femmes et tous les hommes dès le commencement de l'année civile au cours de laquelle elle/il a atteint l'âge de 22 ans et se termine au plus tard à la fin de l'année ou elle/il a atteint l'âge de 50 ans révolus.

Qui sont exemptés ?

- Les personnes bénéficiaires d'une rente AI
- Les personnes élevant seules un/des enfants jusqu'à leur majorité
- Les conjoints/es, concubins/ines de pompiers
- Pour les couples mariés, dès qu'un des deux conjoints a atteint 50 ans

Comment est calculé la taxe ?

La taxe d'exemption correspond aux 5% de l'impôt d'Etat annuel selon décision définitive de taxation sur le revenu et la fortune imposables de l'année fiscale précédente.

Elle ne doit pas dépasser 500 francs par personne ou par couple marié. Les montants inférieurs à 20 francs ne sont pas perçus.

Vous avez des questions, nous vous répondons volontiers !

Aide au financement des soins dentaires

Les familles de condition modeste (selon montant RDU de votre avis de taxation d'impôts, inférieur à CHF 60'000.-) peuvent prétendre à une aide financière pour les soins dentaires de leurs enfants de 4 à 16 ans.

Quelles sont les conditions ?

1. Pour les soins **inférieurs à 1'000 francs**, pas de démarches anticipées (voir procédure ci-dessous)
2. **AVANT de commencer un traitement supérieur à CHF 1000.-**, le dentiste ou l'orthodontiste doit adresser un devis au dentiste de confiance du Canton du Jura (Dr Luraschi à Delémont) pour son accord.

Procédure pour le traitement de vos factures :

Dans tous les cas, la facture doit être présentée à la Commune au plus tard trois mois après la date de facturation!

- a. Les parents paient la facture des soins dentaires de leur enfant
- b. Ils présentent la facture à leur assurance maladie complémentaire (s'il y en a une) pour contribution
- c. Ils présentent la facture, leur dernier avis de taxation et la décision de l'assurance maladie complémentaire à la Commune.

Si les conditions ci-dessus ne sont pas respectées, nous ne pourrons malheureusement pas entrer en matière sur votre demande.

N'hésitez pas à venir vous renseigner au Bureau communal.

Votation

Pour les votes par correspondance, veiller à bien vous conformer aux instructions mentionnées au dos de votre enveloppe de vote. Faute de quoi, l'expression de votre vote ne pourra être pris en compte.

INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

MAIRIE

Administration générale – police et police des constructions - action sociale - finances – zone AIC - PAL

Dicastère M. Gabriel Martinoli, maire

Bilan de l'année

2021 fut une année chamboulée c'est le moins que l'on puisse dire... Les projections de la législature 2018-2022 ont été quelque peu freinées par les mesures sanitaires mises en place telles que séances de commissions reportées ou organisées avec les contraintes exigées, voire annulées.

Ne croyez pas que rien n'a été fait et que nous nous sommes tourné les pouces. Au contraire, l'ensemble du législatif a anticipé le traitement des dossiers, en vue d'un allègement annoncé par les autorités cantonales et fédérales.

Les conseillères et conseillers chacune et chacun dans son secteur se sont attachés à régler les affaires courantes et à mener à bien les projets décidés et votés en assemblées de commune.

Le Conseil communal fonctionne à mon entière satisfaction dans le respect des rythmes et des disponibilités de chacun et assure bien évidemment le suivi courant des dossiers et des diverses demandes.

A plusieurs reprises j'ai représenté notre Commune notamment dans le cadre de : l'Inauguration du Théâtre du Jura, des 20 ans de Globaz, des séances de travail de l'AJC, du SCFM, des séances concernant le Plan directeur régional et de la Zone AIC ainsi que diverses assemblées générales.

Quels sont nos objectifs pour 2022 (dernière année de la législature) et plus :

- ✚ Informer - Voter respectivement un PS pour la réfection du projet « Carré du village » et les crédits inhérents ;
- ✚ Voter et accepter le PS « Sous la Cure »
- ✚ Informer voter et accepter un PS « Sous-la-Fontenatte »
- ✚ Finaliser la réflexion et aboutir sur des solutions en vue de diminuer la pollution lumineuse

- ✚ Construction d'un hangar communal pour stockage de machines et matériel
- ✚ Finaliser le plan d'aménagement local (PAL)
- ✚ Répondre aux diverses consultations adressées aux Communes par le Canton.
- ✚ Entreprendre et mener à bien les dossiers validés par l'AC (Réservoir Roc Montès)
- ✚ Etablir les règlements des eaux et eaux usées
- ✚ Veiller à donner suite et collaborer dans divers dossiers tels que crèche – UAPE
- ✚ Finaliser et collaborer dans les dossiers liés à l'aménagement du territoire et régler les différentes transactions liées (STEP – Halte CJ pour Sous-le-Velle mobilité douce etc....)
- ✚ 2022 Année d'élections communales. Toute personne se sentant investie pour accomplir ces tâches communales en tant que conseiller peut sans autre prendre contact avec le parti auquel il se sent proche. Il est important de lancer un petit appel à toutes et tous qui se sentiraient prêts à assumer une telle tâche. Vous pouvez, si vous le souhaitez vous approcher du maire pour toutes informations nécessaires.



Photo : Noailon Olivier

Finances :

En matière de finances nous avons des craintes compte tenu de la situation que nous vivons. Par chance, l'économie a relevé la tête en cours d'année et l'optimisme a repris le dessus. Les résultats 2021 sont donc plus favorables que projetés dans le budget.

Toutefois la rigueur et l'anticipation doivent être de mise. Nous pouvons le dire, les finances de notre Commune sont saines et enviables.

En ce qui me concerne, il me plaît de relever que l'ambiance de travail de la Commune est bonne et nous veillons à la maintenir ainsi. Les retours des citoyens sont souvent positifs et nous en profitons pour vous remercier de votre confiance. En tous les cas sachez que nous faisons au mieux pour travailler dans le respect de tous.

Immense et sincère MERCI à mes précieux(es) et estimés(es) conseillères et conseillers, secrétaire, caissier, ainsi que l'ensemble du personnel qui donne une valeur inestimable à notre Commune. MERCI à vous tous pour votre confiance et à certains pour vos implications dans diverses commissions ou autres Associations bénévoles, etc sur notre Commune, qui garantissent par leur engagement ce beau dynamisme.

Je vous en suis très reconnaissant.

Le Maire : Gabriel Martinoli

Police

Rue de la Fréguiatte nous rappelons que cette rue ne doit pas être empruntée pour un passage véhicules mais uniquement piétonnier (à l'exception des bordiers).

HAIES

Nous rappelons aux propriétaires leur obligation de veiller à tailler leur haie et ceci plus particulièrement lorsque celle-ci masque la visibilité aux accès (route etc..). Pensez-y ce printemps !

CSS (LiCC) 5 sont applicables en tant que disposition communales de droit public.

EAUX – STEP et canalisations – PGEE – PGA – déchets

Dicastère Mme Florence Girard

EAUX – STEP

Travaux Rue des Clos – Rue des Sorbiers

Suite au crédit voté en Assemblée communale du 14 décembre 2020, les travaux d'assainissement et changement de conduites ont pu démarrer en mai 2021 pour se terminer en novembre 2021.

Petit résumé :

Il y a deux ans, FM'Energie, par Yann Fluck a pris contact avec la Commune pour nous communiquer son développement du chauffage à distance au village. Dans un premier temps, plusieurs propriétaires privés seront raccordés à la Rue des Clos et Rue des Sorbiers. Une réflexion devait être menée, à savoir, s'il était opportun de profiter des travaux d'FM'Energie pour un éventuel assainissement et changement de conduites sur le secteur concerné. En collaboration avec le bureau d'ingénieurs Afry et consultation du PGA et PGEE, nous avons pu constater très vite que des travaux d'assainissement étaient nécessaires à l'entretien du réseau d'eau.

Eau potable : l'âge des conduites date de plus de 50 ans et ces 15 dernières années nous avons comptabilisé plus de 15 fuites sur ces deux rues. Il était nécessaire de remplacer la totalité des conduites eau potable.

Eaux usées : l'évacuation des eaux usées est conforme au PGEE mais prévoit, pour une durée de vie plus longue des conduites, un chemisage et des interventions robotiques. En fait, c'est un renforcement des conduites qui pourraient devenir plus fragiles avec le temps.

Eaux claires (eau de pluie, de surface), le PGEE prévoit la pose d'un séparatif. Nous avons l'obligation de diminuer les eaux parasites rejetées à la Step via les eaux usées et de ce fait, ménager le fonctionnement de la Step. Un phénomène nouveau : nous devons prendre en compte également l'infiltration de ces eaux par les fortes précipitations et gros orages que nous subissons ces dernières années où les eaux claires débordent et inondent certains terrains.

Chaussée : les travaux de génie civil vont de pair avec ces importants travaux de raccordement, et de changements de nouvelles conduites.

PRECIPITATION EN LITRE PAR M2 au Noirmont 2340 station météo média rue du paquier 5													
JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	total L/M2	ANNEE
								60	112.8	57.4	100.4		2008
39.4	109.6	121	29.2	53.4	74.8	74	34.6	34.6	62.8	115	118.8	867.2	2009
51.8	72.6	51.6	23.4	112	60.6	109.6	202	45.8	97.4	46.4	98.4	971.8	2010
44.6	34.2	17.4	45.8	40.8	142	146.8	93.6	111.8	76.6	12.4	228	994.2	2011
121.6	22.2	21.6	93	86.8	120.2	120.8	126	88.4	149.8	160.2	198.4	1309	2012
60.4	95	52.6	90.8	131	124.6	122	119	85.8	116.2	122.8	96.4	1216.8	2013
67.2	88.6	24.2	61	127	59.4	230	102	98.6	86.2	73.8	70.6	1088.8	2014
117.4	57.6	69.4	114	112	84.4	45.6	57.6	85.8	32.6	49.2	9.4	835.4	2015
115.4	123.4	57.8	144	144	147.6	64.8	57.6	75.8	59.4	86.4	1.4	1078	2016
74.4	54.6	91.8	52.4	81	82	109.2	97	62	48.8	86.4	95.6	843.4	2017
203.4	48.2	91	44.8	126	140.8	58.1	67	64.4	24.8	38.8	162.2	1069.3	2018
65.8	38	98.2	64.8	77.2	124	89.8	74.4	68.6	136.6	94	118.4	951.6	2019
38.2	136.2	71	24.8	85.6	23.6	23.6	89.4	45.6	152.6	24.2	98	812.8	2020
153.8	41	83.6	45.6	162.4	173.8	173.4	54.8	62.2	58.4			846.6	2021



La Goule a également profité de faire des aménagements concernant le réseau électrique. Une majorité des propriétaires se sont raccordés au chauffage à distance.

Le conseil tient à saluer le développement du chauffage à distance sur la Commune, dès lors une conduite plus importante a été posée le long de ces deux rues en vue d'un développement futur vers le centre du village et autres quartiers.

Nous saluons également les propriétaires privés qui choisissent de passer d'un combustible fossile à une énergie renouvelable indigène contribuant ainsi à la préservation du climat et la réduction d'émissions de CO₂.

Le conseil tient à remercier tous les propriétaires pour leur patience et tolérance durant toute la durée des travaux. Il remercie également l'ensemble des entreprises ainsi que le bureau Afry pour la bonne collaboration et les travaux réalisés.



Dicastère des eaux : Florence Girard
Dicastère des travaux publics : Amandine Miserez

Molok

En 2010, le Conseil communal décide de supprimer les grands containers en acier de surface pour la pose de moloks semi-enterrés de 5 m³. 20 moloks seront installés sur le territoire communal. Plusieurs avantages : plus esthétique - gains de place – ralentissement de la prolifération des bactéries et des odeurs dues à la fraîcheur du

sol – couvercle de remplissage léger et facile – entretien minimal.



En 2014, le syndicat des communes francs-montagnardes met sur pied un copil afin de mettre en place la taxe aux sacs. Le terme de taxe au sac désigne un système de taxation des sacs poubelles ayant pour but notamment de mettre en place le principe du pollueur-payeur et d'inciter ainsi au tri sélectif et au recyclage. Le copil TAS (taxe aux sacs) est composé d'un représentant de chaque commune franc-montagnarde et pour soutenir la mise en place, d'un représentant de CSC-déchets. La taxe aux sacs sera effective dès le 1^{er} janvier 2015 et ce, dans toutes les communes francs-montagnardes. Une adaptation de la taxe de base devra être recalculée après une année de fonctionnement.

Le copil via le syndicat des communes francs-montagnardes gère les sacs à poubelles. Les communes paient les factures à : VADEC (incinération) - Curty (transport) ainsi que la redevance au fonds cantonal (CHF18.60/tonne en 2020 / CHF35.-/tonne en 2021). Une augmentation de CHF16.40/tonne a été admise dès le 1^{er} janvier 2022 selon la nouvelle loi sur les déchets et les sites pollués.

Définition du fonds cantonal référence :

Loi sur les déchets et les sites pollués, voir section 9 :

Fonds pour la gestion des déchets Art. 42 1 Un fonds est créé pour le financement des mesures de gestion des déchets et des sites pollués à charge de l'Etat. Il est géré par l'Office de l'environnement. Un décompte annuel sera établi par le syndicat des communes à chaque commune franc-montagnarde.

La totalité des déchets urbains combustibles de l'année sera comptabilisée avec une redistribution équivalente à CHF 303.90/tonne qui sera versée à

chaque commune. Voici le détail pour l'année 2020 :

Coût par tonne :

Fonds cantonal	18.60
Vadec (incinération)	170.00
Curty (transport)	40.30
Ramassage (charges commune)	75.00
Total	303.90

Décompte de janvier 2020 à décembre 2020 pour l'élimination des sacs taxés :

Sacs taxés 2020 :

371.169 tonnes DUC CHF 112'798.30
TVA 7.7 % CHF 8'685.40

Total rétribué à la Commune du Noirmont (année 2020) CHF 121'483.70

Vous aurez compris que le molok n'accepte que les sacs taxés.

Tout autre déchet ou sac noir ne sont pas admis.

Nous ne pouvons pas tolérer que des citoyens sans gêne déposent des sacs noirs ou autres déchets au frais de la communauté.

Relevé des compteurs d'eau

Chaque propriétaire aura reçu une carte bleue afin qu'il puisse lui-même relever le(s) compteur(s) d'eau.

Ce système a rencontré un grand succès que nous allons réitérer les prochaines années. Nous remercions toutes les personnes ayant pris part à cette demande.



Je vous souhaite des belles fêtes de fin d'année et le meilleur pour 2022

Florence Girard, conseillère

Pensez à contrôler vos compteurs pour éviter de mauvaises surprises lors de la facturation.

Daniel Baumann

TRAVAUX PUBLICS – H18 – VOIRIE – ECLAIRAGE – ROUTES ET CIMETIERE

Dicastère : Mme Amandine Miserez

Déneigement

Comme les autres années la Commune remercie les habitants de bien vouloir, si besoin, poser des jalons nécessaires afin de marquer les éventuels obstacles privés que le chasse neige doit contourner lors du déblaiement de la neige (muret, bordure, ...).

Nous rappelons que selon la loi sur la construction et entretien des routes (LCER 722.11), Art 62, *les constructions et autres installations le long des routes publiques, telles que murs, socles, clôtures, caves, conduites, etc... doivent être établies de façon à résister à la poussée du terrain ainsi qu'aux effets de l'utilisation et de l'entretien de la chaussée, en particulier à ceux du déblaiement de la neige.*

Merci à vous, aux entreprises et au service de la voirie qui œuvrent pour le dégagement de nos routes.



Mesures hivernales

Nous vous prions de respecter les panneaux indicatifs et libérer les places de parc aux heures indiquées. Ces mesures permettent à la voirie

d'effectuer correctement son travail de déneigement. Nous vous rappelons également que la neige ne doit jamais être évacuée sur la voie publique (route et trottoir).

Amandine Miserez, conseillère

INSTRUCTION PUBLIQUE ET BATIMENTS SCOLAIRES

Dicastère M. Yvan Prétôt

ECOLE PRIMAIRE LE NOIRMONT, COUPE D'ARBRES

Ils étaient sept et faisaient belle face. Pendant des décennies ils ont orné la cour de notre immeuble le plus majestueux du village et produit de l'ombre aux enfants. Année après année ils ont suivi les saisons, parfois nus parfois tout vert. Il y a déjà 10 ans de cela l'un deux a dû être remplacé, mais aujourd'hui les sept vont prendre congé de leur poste pour laisser place à une nouvelle génération.



En effet la grande majorité de ces magnifiques frênes ont développé des maladies qui les rendent vulnérables et pour ne prendre aucun risque, c'est avec un immense regret que nous nous sommes résolus à terminer leur existence. Bien sûr chacun d'entre eux sera remplacé immédiatement, au même endroit, par des arbres plus jeunes et colorés.



DANS L'OMBRE DE LA COMMUNAUTE, CE SONT PLUS DE 1500 HEURES ENGAGEES PAR AN PAR PLUS DE 56 PERSONNES DANS 15 COMMISSIONS DIFFERENTES (PERMANENTES OU TEMPORAIRES) QUI CONTRIBUENT AU BON FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMMUNE

Il y bien sûr le personnel visible comme les employés communaux et les conseillers (ères) qui sont sous les projecteurs. Nous souhaitons aussi rendre hommage aux quelques 60 personnes membres des diverses commissions qui soutiennent le système et le bon fonctionnement de votre Commune et qui font un travail de fond immense et le plus souvent en soirée.

Il y a aussi la présence dans le cadre de diverses commissions des membres nommés et représentatifs qui contribuent à empoigner les divers problèmes à gérer et à solutionner dans divers domaines et qui soutiennent en fait les élus dans la gestion de leur mandat. (commissions d'env.- écoles – construction etc... commissions temporaires Carré village – PAL etc...)

Pour ce qui concerne le soussigné, je participe aussi à diverses commissions soit comme membre et représentant du conseil ou en tant que Président de ladite commission, ex :

14 octobre 2021, la nuit arrive déjà tôt cette saison, il est 20h00 et le froid montre des signes d'arrière automne. Nous sommes 14 personnes, 14 citoyens volontaires pour cette commission ad hoc, salle sous les combles, école primaire du Noirmont. Plus de 2 heures et demie de séance. Nous échangeons sur le futur de l'infrastructure de notre village dans le cadre de la commission temporaire PAL (plan d'aménagement local)

14 X 2.5 = 35 heures de contribution par cette poignée de citoyens. C'est 14 mercis pour leur engagement de ce jour.

24 novembre 2021. Oh comme cette bise nous glace les os. 20h15. Il faut une triple motivation pour sortir du cocon de l'appartement. Nous sommes 10 personnes cette fois-ci. La séance se conclue en moins d'une heure et demie. Les affaires des immeubles de l'école secondaire sont à l'ordre du jour (commission de la communauté scolaire Les Bois – le Noirmont)

10 X 1.5 = 15 heures de contribution pour cette autre poignée de citoyens. C'est 10 mercis pour leur engagement de ce jour.

Deux exemples, mais il y en a des dizaines et des dizaines dans une année législative. En effet toute

cette représentation de la population qui s'engage, sort de son confort, participe, étudie, partage et qui travaille dans l'ombre pourrait se sentir peu reconnue par la Commune.

Qui sont-ils ?

Ce sont des représentants lambda env. 60 personnes qui se consacrent, selon les dossiers en travail pour un total d'environ 1'500 heures par an et qui ont répondu à un appel des autorités qui ont besoin de cette « matière grise », représentants de la population qui, en plus des heures déjà consacrées par les membres du conseil communal et des collaborateurs (trices) professionnels (les) engagés à la Commune se préoccupent et répondent à un mandat clairement identifié et rendent compte si besoin de leurs conclusions au Conseil communal pour décisions si cela s'impose.

Sachez que nous sommes reconnaissants à toutes ces bonnes volontés qui souvent y trouvent aussi satisfaction en s'engageant sur des projets qui visent à améliorer les structures en places afin de répondre aux besoins de la population. Ces commissions peuvent aussi s'appuyer sur des spécialistes (bureau d'ing. ou autres professionnels) pour éclairer les sujets à traiter.

Je souhaitais par ce petit mot leur adresser ma reconnaissance et mes 1'500 MERCI ainsi que ma gratitude et celle de toute la Commune à toutes ces personnes qui donnent de leur temps pour nous tous et sachez que ces soirées participatives sont précieuses au bon fonctionnement de notre Commune et aux réflexions à mener.

Yvan Prétot, Conseiller

COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

Journée Poutz du 18 septembre 2021

Dans le cadre des journées nationales Clean-up-day, l'Espace-Jeunes et la commission de l'environnement organisaient leur samedi « Poutz » pour la troisième année consécutive.

Un groupe de 25 personnes a répondu présent à l'invitation faite par tout-ménage : des citoyens, venus en famille ou en individuel, les jeunes et

l'équipe d'animation de l'Espace-Jeunes. De 10 à 13 h, les bénévoles ont sillonné rues et trottoirs du village, ont visité la forêt des Perrières, les haies sous le Crau-Loup, les abords de l'étang du Chalet, ont arpenté les bas-côtés de la H18 et d'une portion de la route de la Goule.

La récolte du jour a révélé les toujours trop nombreux déchets issus du littering (« acheté, consommé, jeté ») : canettes, bouteilles, gobelets, emballages de nourriture. La grande part de ces résidus a été collectée le long des voies à grand trafic, telles la H18 et la route de la Goule.

Si les mégots de cigarettes ne constituent pas le plus grand volume, leur fréquence est exaspérante. De la ferraille en tout genre, dont un tonneau brandi comme trophée, a complété le butin de la journée.

On le constate, les réfractaires à la propreté de l'espace public subsistent. Et leur désinvolture annule les efforts du plus grand nombre.



Toutefois, il a été constaté une amélioration des comportements. Notamment, aux abords des routes et chemins communaux où, depuis le coup de balai 2020, l'abandon de déchets est peu observable. Pour la zone village, la pose de poubelles supplémentaires a contribué à une diminution sensible des débris jetés à terre selon les employés de la voirie.

Enfin, la météo clémente a permis de réunir les nettoyeurs d'un jour autour d'un feu pour une grillade et ainsi de clore cette action « coup de balai » par un moment convivial.

La commune remercie chacun d'entre eux pour sa contribution active à la qualité de vie de tous et invite chaque citoyen à poursuivre l'effort de son côté.



Pour la Commission d'ENV Maryline Erard

Plantation d'une nouvelle forêt à la Calame

Que s'est-il donc passé cet automne à La Calame, plus précisément à l'Est du Chemin des Angolattes ? On y a planté moult arbres d'essences variées, pour la plupart encore tout petits; on a donc peine à imaginer, pour l'instant, la forêt qu'ils vont constituer d'ici quelques années. On se souvient de l'Assemblée de Commune de ce 23 mars dernier, lors de laquelle décision fut prise de vendre la parcelle communale de forêt sise à la Calame à l'entreprise DETECH SA : devant les impératifs liés au type de production de cette entreprise (très haute précision !), et après examen de diverses possibilités, seule la parcelle en question était encore en mesure de pouvoir héberger une future usine "DETECH 3".

Oui, mais raser une forêt ?...

Une telle "monstruosité" n'est acceptable qu'à des conditions strictes, une fois l'absence d'alternative démontrée : soit compenser mètre par mètre la surface de forêt sacrifiée dans une situation proche et équivalente et – dans ce cas – proposer une série de mesures de compensations complémentaires volontaires (par exemple la construction de murs de pierres sèches comme aux Esserts, bien visible depuis le chemin qui mène au pont du Peupéguignot ! C'est donc ce qui fut décidé avec l'acceptation de la vente de ladite parcelle. Démarrées tambour battant, la coupe de la forêt puis l'excavation qui recevra les fondations du

bâtiment ont été suivies de la plantation de cette "forêt de compensation".



Les jeunes plants sont entourés de protections (ici en bois indigène) l'éventuel appétit de chevreuil de passage, par exemple.

On a vu y travailler des forestiers, certes, mais également des élèves de quelques-unes de nos classes d'écoles primaires et secondaires avec un bel enthousiasme ! Et c'est toute une variété de plants d'arbres et arbustes qui ont été ainsi mis en terre dans une désormais ex-surface de prairie.

Une variété d'essences ? La parole à notre garde forestier, Romain Froidevaux :

" Le défi qui nous est lancé est de taille puisque d'un terrain agricole, il nous est demandé de procéder à une véritable conversion pour, à terme, profiter d'un nouvel espace boisé que l'on souhaite accueillant et surtout adapté à des conditions et à des changements climatiques annoncés. Changements qui ne sont plus à démontrer et que l'on vit sous nos latitudes depuis plusieurs années déjà.

En sylviculture, force est de constater que nos actions ne sont pas toujours comprises par une population toujours plus avide de nature et de liberté. La majorité de nos actions s'inscrivent dans la durée, dans un monde où on a coutume de tout obtenir dans des délais toujours plus courts.

Fort heureusement, en forêt il en va tout autrement ! Notre métier repose sur une bonne connaissance du milieu naturel et plus particulièrement sur ce que l'on appelle dans notre jargon professionnel « le tempérament des essences » et également sur une fine observation de ce que la nature nous offre au fil des saisons, des années et de notre parcours professionnel.

A ce jeu-là, l'épicéa que l'on croyait jusqu'ici immuable sur notre plateau « Franc-Montagnard » vit des heures sombres et pourrait même, d'ici quelques décennies, voir sa population fortement impactée, pour ne pas dire devenir anecdotique !

Partant de ce constat pour le moins alarmiste, mais bien réel, le choix des essences retenues pour ce projet s'appuie sur de nombreuses études scientifiques. Les étages de végétation prennent l'ascenseur et selon les projections les plus plausibles, nous allons passer d'un étage de végétation appelé « montagnard inférieur », voir « supérieur » dans notre région, à ce que l'on appelle un étage « submontagnard » !

En d'autres termes, les grands gagnants dans l'opération devraient être : le chêne rouvre, le tilleul, l'érable sycomore et l'érable plane pour les essences feuillues retenues; et pour les résineux, notre choix s'est porté sur le douglas, le pin sylvestre et le sapin blanc, qui, au contraire de son cousin l'épicéa, devrait tout de même tirer son épingle du jeu.

A ces essences de haut-jet, se joignent de nombreuses essences buissonnantes plantées de manière judicieuse afin d'obtenir un étagement propice au développement de nombreuses espèces d'oiseaux et autres mammifères de la famille des mustélidés (hermine, belette, etc.).

A ce titre des aménagements, des perches en bois pour permettre aux rapaces de se poser dans le périmètre de la plantation proprement dite seront posées au printemps prochain, de même que de petites structures en pierres qui trouveront également leur place le long d'un cheminement piétonnier qui donnera accès à une place de pique-nique et de détente.

J'aimerais encore préciser qu'à mes yeux cette plantation a une valeur test et qu'elle fera l'objet de toute mon attention ces prochaines années. Il n'est pas improbable non plus, que viennent s'ajouter aux essences plantées aujourd'hui, d'autres essences à même d'apporter un plus à ce qui a été réalisé jusqu'ici. Ceci bien sûr, pour autant que l'on respecte le plan de financement prévu spécifiquement pour sa réalisation et qui court sur cinq ans. Plan de financement, il est important de le dire, assumé dans sa globalité par l'entreprise « Detech SA ».

Que dire de plus, si ce n'est que je me réjouis de terminer ce magnifique projet au printemps prochain et d'y apporter tout le soin nécessaire pour que, chacune et chacun puisse d'ici profiter pleinement de ce nouvel espace « nature ».

Maintenant et en conclusion, je termine pour dire que le travail, le suivi et la patience sont de mise pour que l'on retrouve d'ici quelques années...

- Une forêt présentant d'emblée une bonne diversité d'essences à l'entrée « est » de notre village.

- Une forêt aménagée permettant aux habitants l'accès à une petite aire de pique-nique et de détente.
- Une forêt qui nous donne l'opportunité de tester l'adaptabilité de diverses essences aux changements climatiques à venir "

Par ailleurs, vous n'aurez pas été sans remarquer que notre patrimoine de murs de pierres sèches revit à la suite des chantiers réalisés ces dernières années au « Creux des Biches » et « Sous-le-Terreau », projets soutenus notamment par le Parc naturel régional du Doubs et la Commune. Et cet automne, c'est aux Esserts qu'un nouveau tronçon s'est vu restauré – une première mesure de compensation complémentaire parmi celles évoquées plus haut.



Romain Froidevaux, garde forestier du triage
François Gigon, Biocolog, Le Noirmont.
Travaux forestiers : entreprise Valentin Isler
Construction du mur de pierre sèches : équipe spécialisée de la Bourgeoisie de Bienne

ÉCOLES



Les écoles primaire et secondaire du Noirmont ont

repris la nouvelle année scolaire 2021-2022 au pas de charge et les activités parascolaires des divers cycles ont été très riches et variées. En voici ci-après un aperçu de ces 4 premiers mois ainsi qu'une brève projection sur le début 2022.

Aux cycles 1 et 2 (1P à 8P), des sorties à la cabane forestière ou au Bois du Petit Château à La Chaux-de-Fonds ont émerveillé les tout petits. Diverses autres petites sorties, comme des déplacements au village et en forêt pour étudier les plantes en 7P ou encore une course d'orientation en 8P, ont été menées en symbiose avec le projet pilote dans lequel notre école est impliqué et qui s'appelle « L'école dehors », proposé par Pro Natura Jura et soutenu par le Service de l'Enseignement: l'un des objectifs de la démarche consiste, dans le cadre des leçons d'éducation à l'environnement notamment, de re-connecter l'école et les enfants à la nature en créant du lien régulièrement, ce qui d'après les études scientifiques menées sur le sujet favoriserait le développement des élèves.

Le domaine artistique n'a pas été laissé de côté en cette reprise, preuve en sont les deux représentations données à toutes les classes début novembre par les élèves de 3-4PA, sortes de répétitions générales avant le spectacle final à Zurich le 3 novembre. Cette classe, conjuguant à merveille art et apprentissage, s'est investie toute la seconde semaine des vacances automnales afin de parfaire sa prestation intitulée « L'ouïe fine », déjà produite avec succès au Café du Soleil en ce début d'été.

Toutes les classes ont en outre participé à Delémont-Hollywood et ont visionné avec grand plaisir plusieurs films adaptés à leurs âges respectifs. A relever encore que les 6PB ont visité la Fromagerie du Noirmont ainsi que le Théâtre du Jura avec leurs homologues de 6PA.

Sur le plan de la motricité, les leçons d'EPS ont repris comme habituellement, avec certaines semaines réservées à la piscine et d'autres à la patinoire de Saignelégier, en complément d'un enseignement hebdomadaire en salle de gymnastique ici au Noirmont. L'éducation routière a également sensibilisé les enfants aux bons comportements à adopter à vélo ou simplement face aux usagers de la route, de manière à évoluer en toute sécurité.



Au cycle 2 plus spécifiquement (5P à 8P), diverses formations adjonctives au cursus habituel ont été menées, telles que celle des patrouilleurs scolaires et celle des élèves médiateurs: la médiation par les pairs s'effectue au Noirmont depuis plusieurs années à la satisfaction de tous et les jeunes médiateurs résolvent avec un grand professionnalisme la plupart des tensions ou désagréments mineurs. Le concept s'appuie sur une procédure bien rodée et entretenue par une trentaine de jeunes formés sur leur temps libre - mercredis après-midis -: depuis août 2021, il s'étend désormais aussi à l'école secondaire avec 9 élèves formés et fraîchement diplômés.

Au cycle 3 (9S à 11S), diverses visites d'écoles du secondaire II ont été planifiées, au CEFF à Tramelan/St-Imier ainsi qu'au CEJEF à Porrentruy et Delémont, afin d'ouvrir les horizons professionnels des 10 et 11S en leur présentant divers métiers techniques, commerciaux ou de la santé. Une journée cantonale de sport scolaire - athlétisme - a vu la participation de deux équipes de 10S, à la Blancherie à Delémont, avec de magnifiques résultats à la clef, une 3e pour les filles et une 4e pour les garçons. L'école a aussi participé à Delémont-Hollywood et vu le film « Olga ».

Le 29 octobre, une journée « sortie d'automne » commune EP-ES a été organisée: des postes basés sur la motricité, la vitesse, l'habileté ou encore la force ont été proposés aux groupes d'environ 10 élèves mélangés de la 1P à la 11S. Une flashmob géante réunissant les presque 300 élèves et enseignants a clos la matinée sur le site du Chant du Gros. Divers groupes ont ensuite, dans l'après-midi, sillonné la région à pied. Début décembre, les 3 modules secondaires ont visité des villes - Berne, Bâle et Lucerne- et quelques musées.

Pour les prochaines semaines, le très attendu camp de ski se déroulera conjointement pour les 7P et les 10S à Champéry, du 14 au 18 février 2022. En tout début de 2e semestre, une journée de formation en établissement aura lieu le 2 février 2022 pour tous les enseignants des 2 écoles: elle est mis sur pied en lien avec le projet pilote JU « Ecole en action » auquel participent nos deux entités scolaires. L'objectif et les enjeux sont ici multiples: renforcer la santé des acteurs de l'école, faire émerger des pistes d'action et des techniques pour lutter contre le stress, prendre conscience de l'importance de la santé au travail et bien sûr faire bénéficier les élèves de tous ces enseignements.

En vous remerciant de votre attention, élèves et enseignants se joignent à moi pour souhaiter à toute la population de très belles Fêtes de fin d'année et une splendide année 2022.

Vincent Eyen, directeur des écoles du Noirmont

AUTRES ASSOCIATIONS

Nourrir les animaux sauvages : bonne ou mauvaise idée ?

Souvent parti d'un bon sentiment, le nourrissage des animaux sauvages peut avoir des conséquences néfastes. Le dépôt de nourritures dans la nature, ou dans les jardins autour des zones d'habitation, devrait être proscrit, pour diverses raisons :



Photo Jacques Bassang

✚ Les animaux perdent l'habitude de se nourrir par eux-mêmes en cherchant leurs aliments dans la nature. Ils deviennent dépendant de la nourriture trop facile d'accès déposée par les humains.

✚ La plupart du temps, ce sont surtout les espèces les moins rares et les plus opportunistes qui profitent de ces apports artificiels de nourriture: les rats, les corneilles, les renards, les pigeons domestiques, les pies. Les espèces plus rares et menacées sont donc victimes de la concurrence des espèces qui n'ont pas besoin d'apports de nourriture.

✚ La nourriture cuisinée par les humains n'est pas adaptée aux besoins des animaux : trop grasse, trop salée, elle provoque des déséquilibres alimentaires qui peuvent favoriser certaines maladies.

✚ Le fait d'avoir de la nourriture régulière augmente le nombre des animaux qui, vu la grande concentration, favorise la transmission de maladie animales; les conflits entre les animaux qui tentent de s'approprier cette nourriture deviennent plus nombreux

✚ Une certaine agressivité peut se développer envers les humains et entre les différentes espèces. Les animaux semblent devenus plus familiers, mais des morsures sont parfois infligées aux humains.

✚ Les déjections, des renards notamment, déposées pour marquer leur "nouveaux territoires", peuvent souiller les aliments des jardins potagers et les contaminer avec les œufs du parasite Échinocoque.

Le principe général est que les animaux sauvages doivent rester sauvages et ne doivent pas, par un moyen ou un autre, être domestiqués ou attirés. Leur place est dans la nature et non autour des zones habitées.

La seule exception à cette règle est le nourrissage des oiseaux en hiver. Il ne doit intervenir que quand la neige est abondante ou lorsque le froid est mordant et prolongé et cesser dès que la neige commence à fondre. Seules des graines et de la graisse peuvent être données aux oiseaux, dans des endroits inaccessibles aux chats.

LA NEF



En été 2022, des « cabanes » artistiques dans le village

« Ce sont des réserves de rêves et de réflexions pour quiconque y séjourne, dans le retrait des montagnes, au bord paisible d'un lac, mais aussi dans la mêlée des luttes sociales¹. »

Vous aussi, vous construisiez des cabanes quand vous étiez petit-e ? Un drap tendu entre les canapés du salon. Quelques planches, une corde et quatre clous sur l'arbre du jardin. Un royaume imaginaire est né. Un royaume où tout est possible. Où les seules frontières sont celles de l'imagination. Qui sait si chaque artiste, au fond, ne replonge pas dans ce puits de rêves de l'enfance, dans ce réservoir de libertés, lorsqu'il ou elle se surprend à créer ?

Cependant, loin de ces jeux innocents, une cabane c'est aussi parfois le dernier abri qu'il reste lorsqu'on n'a plus de maison, ou un refuge provisoire sur les routes de la migration. Dans le langage familier, c'est une autre façon de désigner la prison. C'est également le lieu choisi par certain-es philosophes, poètes ou « marginaux » pour se retirer loin du monde.

« Cabane », enfin, c'est le titre de la prochaine exposition d'été de l'association La Nef, qui interroge toutes ces définitions.

De juillet à septembre 2022, une douzaine d'artistes professionnel-les venu-es de toute la Suisse exposeront au Noirmont une création originale inspirée par ce thème. Comme l'an

dernier, les œuvres des artistes invité-es ne se cantonneront pas aux seuls murs de l'ancienne église, mais élargiront domicile dans des lieux insolites du village. Il sera ainsi proposé une véritable balade artistique, accompagnée d'un audioguide, permettant de se dégourdir des pieds à la tête dans le cadre magnifique de notre région.

Le parcours débutera à la gare, emmènera les visiteur-euses à l'ancienne église, au grenier de la rue Saint-Hubert, puis en direction des Combes et de la Clinique, avant de redescendre par la forêt sur la villa rose située en-dessous de l'église. Comme lors de l'exposition « Kronos 2020 », ce bâtiment vide sera de nouveau transformé en lieu de rencontre. Cette « buvette » (« buvette ouverte ») constituera ainsi le centre névralgique de l'exposition, non seulement pour l'accueil du public, mais aussi en tant que bistrot ouvert à toutes et tous, aux voisin-es, aux curieux-ses, aux touristes, bref un lieu de rencontre convivial et, nous l'espérons, joyeux et vivant.



Construction, peinture, performance, installation sonore ou vidéo, de nombreux supports seront utilisés par les artistes pour faire réfléchir, émouvoir ou simplement attiser la curiosité autour du motif de la cabane, un sujet moins anodin qu'il n'y paraît car il interroge en réalité la notion même de « vivre-ensemble » et d'espace « public/privé ».

De plus, une collaboration avec l'Espace jeune, ainsi que des concerts, des contes et diverses activités de médiation culturelle devraient permettre de rendre accessible à tout le monde un univers qui, aux yeux de La Nef, ne doit en aucun cas être réservé à une soi-disant élite.

L'art nous touche toutes et tous de manière différente. Notre conviction, c'est qu'il a le pouvoir

¹TIBERGHIEU, Gilles A., « La cabane : une rupture dans le temps », 303, n° 141, juin 2016, p. 17.

de nous rendre chaque jour un peu meilleur-e, un peu plus éveillé-e et critique, un peu plus humain. Nous nous réjouissons de partager cela avec tout le village !



Le comité de La Nef : Alexia Steiger, Aude Frésard, Azul Joliat, Eric Rihs, Eva Cattoni, Françoise Mühlestein, Hanna Frésard, Jérémie Steiger, Mathieu Voisard et Sylvia Kocher.

L'APE (Association des Parents d'Élèves)

Qu'est-ce que l'APE ?

L'association des parents d'élèves est un groupe de parents bénévoles qui désirent s'impliquer dans la scolarité de leur(s) enfant(s).

Comment ça marche ?

Les parents membres du comité de l'APE se réunissent tout au long de l'année de manière conviviale afin:

- ✚ de discuter des thèmes liés à l'enseignement et à l'environnement scolaire
- ✚ de prendre position sur des dossiers mis en consultation par le canton
- ✚ d'effectuer des propositions d'améliorations via ses représentants des parents dans les commissions primaire et secondaire
- ✚ de collaborer avec l'école pour l'organisation de diverses activités durant l'année

- ✚ de préparer, en collaboration avec les autres APE du Jura (FAPE) les rencontres avec le Ministre en charge du Département de l'Enseignement

Comment nous aider ?

- ✚ En nous soutenant par votre adhésion en tant que membre soutien (cotisation annuelle de Fr. 20.00)
- ✚ En vous engageant au sein de notre comité, car nous manquons de monde ! Merci d'avance.
- ✚ En faisant un don à notre Association pour soutenir ses activités

Activités organisées par l'APE

- ✚ Organisation de différentes conférences pour enfants et parents
- ✚ Pédibus et journée internationale « A pied à l'école »
- ✚ Cours pour les élèves (ex: cours Tatout « auto-protection », pièges des nouveaux médias « internet », etc.)

Renseignements et contact

ape-noirmont@fape-ju.ch

Adeline Ivone, St-Hubert 26, 2340 Le Noirmont
032 953 13 05

Virginie Cattin, Finages 9, 2340 Le Noirmont
032 422 98 55

www.fape-ju.ch

Un membre de plus à l'APE c'est un plus pour les élèves !



APE

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

FRANCHES-MONTAGNES

SECTION LE NOIRMONT

www.fape-ju.ch

Parc naturel régional du Doubs PNRD

L'avenir du Parc du Doubs entre les mains de ses habitants

D'ici à la fin de l'année, les habitantes et habitants de toutes les communes membres du Parc du Doubs seront invités à voter le renouvellement de leur adhésion au Parc, sur la base de la nouvelle Charte qui courra de 2023 à 2032. Ce texte fondamental pose les grandes orientations de travail du Parc dans les domaines de la préservation de la nature et du paysage, du soutien à l'économie durable et de la sensibilisation et l'éducation à l'environnement. Le Parc invite les citoyennes et citoyens à venir se prononcer lors des assemblées communales de cette fin d'année. Le renouvellement de la Charte y sera à l'ordre du jour. La poursuite et le développement des activités du Parc du Doubs permettra à l'ensemble de la région de rayonner de manière durable et au-delà de ses frontières.

Ces dix dernières années au Noirmont, le Parc et ses partenaires ont œuvré en faveur de la biodiversité avec un inventaire des sources, effectué par des bénévoles « chasseurs de source », et la construction de petites structures (tas de bois, tas de pierres, haies, mares...) en collaboration avec les agriculteurs. Deux murs de pierres sèches, au Creux-des-Biches et Sous-le-Terreau, ont été restaurés et entourés de plantations favorables à la biodiversité.



Par ailleurs, plusieurs produits du terroir du Parc du Doubs labellisés « Produit » des Parcs suisses proviennent de la boucherie Saint-Hubert. L'élevage de la famille Boichat au Peupé, tout comme cinq autres éleveurs partenaires du Parc, est mis en valeur par l'offre touristique des visites d'élevages de chevaux franches-montagnes. L'itinéraire touristique des Chemins de la

contrebande franco-suisse traverse en outre la commune.



Le patrimoine naturel et culturel villageois a également été mis à l'honneur lors de diverses sorties guidées, en particulier lors d'une Bal(l)ade..., concert et visite organisés en collaboration avec les Jardins musicaux.



Enfin, les jeunes élèves se forment aux thématiques du paysage et des hirondelles grâce au programme scolaire « Graines de chercheurs » déjà suivi par plusieurs classes du village.

Cette liste n'est pas exhaustive et la plupart de ces actions continuent d'être déployées en collaboration avec une multitude d'acteurs locaux. De nouveaux projets sont également en préparation pour les années à venir, dans les domaines de l'agriculture, du tourisme, de la protection de la nature et de la sensibilisation des élèves et du grand public.

Plus d'infos sur www.parcdoubs.ch/charte

La Commune du Noirmont met au concours le poste de Secrétaire communal(e)

Tâches principales : correspondance du secrétariat et suivi des affaires courantes; rédaction des procès-verbaux des assemblées communales, des séances du conseil et autres selon besoin. Mise en œuvre et suivi des décisions des autorités communales. Teneur-euse des registres des impôts, gestion administrative du cadastre, des permis de construire, du site internet et diverses autres tâches administratives. Donner suite ou orienter les diverses demandes formulées par la population etc...

Exigences : CFC d'employé(e) de commerce ou titre jugé équivalent
Maîtrise des outils informatiques dans les environnements Windows, Internet, bureautique (Word, Excel, Powerpoint, Internet, messagerie, etc.)

Aptitude à travailler de manière indépendante et en équipe, sens de l'organisation et d'anticipation, capacité d'assumer d'importantes responsabilités, justifier d'une expérience rédactionnelle, faire preuve de dynamisme, d'initiative, de rigueur, de discrétion et d'entregent.

Seraient un atout : Formation de cadre en administration communale et connaissance en allemand

Nous offrons :

Travail varié et intéressant dans une petite équipe.
Salaire selon échelle des traitements en rapport avec la formation, l'expérience et les exigences de la fonction (selon les conditions du personnel de la RCJU).

Taux d'occupation : à convenir 80 % à 100 %

Entrée en fonction : mai 2022 ou à convenir

Renseignements :

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Gabriel Martinoli, Maire au 079 339 90 30.

Cahier des charges à disposition au secrétariat communal 032 953 11 15.

Postulation et documents usuels à adresser par poste avec mention « postulation » :

Les personnes intéressées sont invitées à déposer leur candidature avec une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae (CV) et des documents usuels (diplômes, certificats, etc) au :

Secrétariat communal
Commune Le Noirmont
Rue du Doubs 9
Case postale 233
2340 Le Noirmont

Délai de postulation : 15 janvier 2022

Le conseil communal

remercie chaleureusement les commerçants du village pour leur beau et joyeux dynamisme durant cette période de Noël. Il salue la mise en place des différents marchés durant cette période de l'avent et vous dit Merci



*Joyeuses fêtes et nos
meilleurs vœux pour
2022*

Le Conseil communal
